**COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 24 FEVRIER 2017**

Ouverture de séance : 20h30

**Absent** : Mr KWIETNIAK Casimir qui donne procuration à Mr ROUSSET Jérôme.

Mr le Maire remercie Mr BAUMELLE Christophe, directeur de Lozère Ingénierie, ainsi que Malhaury PAGES, étudiante en licence professionnelle (administration et collectivités territoriales) à l’IUP de Mende, et qui effectue un stage à la mairie pour la période du 14 novembre 2016 au 30 juin 2017, pour leur présence parmi nous.

Signature du récapitulatif des délibérations du 30 janvier 2017.

Secrétaire de séance : Mr Rousset Jérôme.

*1 -* ***Présentation des aménagements de sécurité de la voie communale de la Chaumette***

Dans le cadre de l’accompagnement de la réouverture de la voie communale de La Chaumette à la circulation, le Conseil municipal a décidé de procéder à un état des lieux des données contextuelles de trafic, ainsi qu’à une étude de propositions d’aménagements visant à sécuriser la traversée du village.

Mr le Maire a donc sollicité l’assistance de Lozère Ingénierie pour l’accompagner dans l’élaboration et le suivi technique et administratif de ce projet.

La voie communale, ainsi que le village de la Chaumette se situent au cœur d’un nœud routier A75, et des routes départementales 806 et 809.

L’analyse de trafic et de vitesse a été réalisée par les services de l’Etat (DDT Lozère) durant les mois de septembre à décembre 2015 (parties) sur 3 secteurs différents de la voie communale, ainsi que du 23juin au 20 juillet sur 2 secteurs.

L’analyse de ces données permet de constater que le trafic connait une légère baisse entre les 2 campagnes de mesures.

Les services de l’Etat concluent en affirmant que **« *le trafic reste limité et qu’il a* *tendance à diminuer légèrement*** ».

Concernant la vitesse, le rapport de Lozère Ingénierie indique que **« *les mesures* *réalisées durant la période estivale confirment les données relevées à l’automne précédent, à savoir que globalement les vitesses sont respectées par une majorité des usagers*** », et que « ***la problématique semble plus liée au fait d’une perception de la circulation qu’à un vrai problème de vitesse élevée »*** et que « ***la mise en œuvre d’un aménagement conduirait à essayer de régler le comportement de 15% des usagers qui seraient potentiellement au dessus de 30 km/h*** ».

Néanmoins, la municipalité souhaite apporter des réponses mesurées en adéquation avec ce constat factuel, en limitant la circulation de transit entre l’A75 et la RD806 et vice-versa, et en mettant en place un aménagement contraignant visant à contrôler et réduire les vitesses dans le village.

Deux propositions d’aménagement afin de limiter le trafic sont donc présentées :

* 1ere proposition : limitation de l’accès à La Chaumette aux véhicules de transport de marchandises supérieurs à 3, 5T au niveau du giratoire de l’A75, en réduisant la voie d’entrée vers le village.

La largeur de la chaussée est ramenée à 4 m par la mise en place de bordures en béton, et il est procédé à la neutralisation de l’accotement.

* 2eme proposition : fermeture de l’entrée du village à tous les véhicules au niveau du giratoire, en maintenant la sortie. La mise en place d’une bordure en béton, ainsi que la neutralisation de l’accotement sont indispensables.

Dans les deux propositions, la circulation des véhicules de marchandises de plus de 3.5 tonnes sera interdite.

Contraintes liées à ces 2 propositions: sollicitation de l’avis et autorisation des services de l’Etat, modification importante de la signalisation directionnelle, travaux de reprise des bordures, et terrassements pour remodelage des emprises.

Afin de réduire les vitesses dans la traversée du cœur du village, il est nécessaire de créer :   
- une zone 30 avec mise en place de deux ralentisseurs- dos d’âne aux deux entrées du village, ainsi que d’un dispositif de ralentissement par bandes rugueuses.  
*- complément optionnel d’installation d’un radar pédagogique*

Estimation financière HT:

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Accès giratoire A75 | Fermeture totale | 5500€ |
|  | Fermeture partielle | 5000€ |
| Panneaux de limitation (niveau RD806) | Limitation 3.5t | 800€ |
| Ralentisseurs dos d’âne | Construction et signalisation de 2 unités | 4000€ |
| Bandes rugueuses | 3 unités + signalisation | 320€ |
| Radar | Autonome | 2200 à 2800€ |

Mr le Maire remercie Mr le Directeur de Lozère Ingénierie pour le travail effectué, et indique que le Conseil Municipal dispose maintenant des éléments nécessaires lui permettant de prendre une décision objective et définitive.

***Avant de passer aux votes afin de retenir l’une des deux solutions, Mr le Maire tient à préciser que chaque élu doit bien être conscient de l’importance de son choix qui va engager la municipalité de manière définitive, et que le Conseil municipal n’a « pas droit à l’erreur ».***

***Aussi, il indique qu’il votera pour la solution de fermeture totale de l’accès à La Chaumette au niveau du giratoire de l’A75, et incite l’ensemble du Conseil à faire de même, sachant bien entendu, que chacun est libre de son vote effectué en son âme et conscience.***

Mr CROZAT Joseph pense que si l’on retient l’option de fermeture partielle, et

que cela ne donne pas satisfaction, il sera plus facile plus facile de procéder à la fermeture totale par la suite.

Mr VALENTIN François, demande si il doit y avoir un enquête publique. Mr le Maire répond par la négative, car il s’agit là d’une fermeture partielle.

Mr FALCON Serge sollicite l’avis de Mr le Directeur de Lozère Ingénierie qui lui répond, qu’à son avis et au vu de l’étude réalisée, la solution de fermeture partielle est la plus adaptée.

**Vote pour la fermeture totale – niveau A75 : 4 pour.**

**Vote pour la fermeture partielle : 10 pour.**

**Le rétrécissement de la voie à l’entrée du giratoire de l’A75 est donc validé.**

Mr CHALMETON Jean indique qu’il faut penser aux habitants pour le bruit généré par les bandes rugueuses.

**Vote pour l’installation de 2 ralentisseurs : 14 pour**

**Vote pour l’installation de bandes rugueuses : 12 pour – 1 abstention – 1 contre**

Mr le Maire précise qu’une demande de financement de ces équipements sera effectuée, au titre des amendes de police.

***2 - Maintien du document d’urbanisme à la commune ou transfert à la Communauté de Communes***

Les communautés de communes deviennent automatiquement compétentes en matière d’élaboration et de révision de Plan Local d’Urbanisme à compter du 27 mars 2017.

Toutefois, si 25% des communes représentant au moins 20% de la population s’y opposent par délibération, dans les trois mois précédant la date du 27 mars 2017, ce transfert de compétence n’aura pas lieu.

MR CROZAT Joseph souhaite conserver la compétence à la commune.

Le Conseil municipal, à l’unanimité, s’oppose au transfert de son document d’urbanisme à la Communauté de Communes.

***3 - Convention d’adhésion avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale***

Présentation de la convention qui comprend les services suivants : aide à la réalisation du **Document unique** d’évaluation des risques**, Prévention** desrisques professionnels**, Formation** en hygiène et sécurité du travail, et **Inspection** des locaux de travail**.**

La mise en place du document unique comportera un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail, et relatifs à la santé et la sécurité des personnels administratifs et techniques.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, autorise MR le Maire à signer la convention.

D’autre part, la municipalité souhaite établir avec le CDG une convention d’accompagnement concernant l’établissement d’un « Diagnostic accessibilité des locaux professionnels.

Des financements à hauteur de 100% pour les locaux professionnels, et 75% pour les locaux mixtes sont disponibles pour les 24 premières communes qui signeront la convention.

Le conseil municipal, à l’unanimité, autorise Mr le Maire à signer la convention.

***4 - Proposition de vente du bâtiment de Mr Serge BOUT***

Mr Serge BOUT demande 66 000 € pour l’achat de son bâtiment dont la surface est de 216m2, entourée d’un terrain de 1688 m2.

Mr le Maire pense qu’à ce prix là, d’autres solutions peuvent être envisagées : construction d’un bâtiment neuf contre, ou près des ateliers communaux, par

exemple. **A réfléchir…**

Le conseil municipal, à l’unanimité, décide de ne pas donner suite à cet achat.

***Questions diverses :***

*Mr VALENTIN François demande si l’avancement des travaux de l’école se passe normalement. Mr le Maire lui répond que les travaux de couverture continuent (pas de retard sur le « planning »), que les travaux d’isolation de façades, et de chauffage (mise en place de la chaudière à granulés avec silo) sont prévus pour les vacances scolaires de Pâques.*

*Mr VALENTIN François indique que suite à l’aménagement de l’école, il avait été question d’un aménagement de la voirie. Ce projet été mis de côté à ce jour. Un programme pour la rénovation de l’éclairage public va être mis en place. Un dossier à été déposé.*

*Mr VALENTIN François demande s’il ya du nouveau au sujet d’ «  Internet » au niveau du village de Mazeirac. Mr le Maire répond qu’un dossier avec les relevés de débits a été envoyé au Conseil Départemental, il y a déjà longtemps. Réponse du Conseil Départemental : un contrat Lozère - Aveyron - Lot a été passé avec l’opérateur Orange, mais cela va prendre du temps.*

*Mr le Maire demande aux élus s’ils ont réfléchi aux travaux à inscrire dans le programme de voirie 2017. Mr ROUSSET Jérôme indique qu’au Rouchat il y a plusieurs tronçons à faire. Monsieur MURET Léon signale une partie avant l’embranchement de la route de Fraissinoux. Mr le Maire fait part de la nécessité de refaire une partie du revêtement sur les routes de la Chaumette et de Sarouillet s’il n’y a pas d’autres projets.*

Séance levée à 22h30

Le Maire Le secrétaire de séance  
Mr FARGES Alain Mr ROUSSET Jérôme